



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

construction navale

Question au Gouvernement n° 4520

Texte de la question

AVENIR DES CHANTIERS DE L'ATLANTIQUE

M. le président. La parole est à M. Yannick Moreau, pour le groupe Les Républicains.

M. Yannick Moreau. Ma question s'adresse au Premier ministre, en espérant une réponse qui ne soit pas, pour une fois, contredite dans les prochaines heures par les déclarations castristes d'une ministre.

Monsieur le Premier ministre, en cinq ans, l'ouest de la France aura concentré cinq années d'échec. L'Ouest sera devenu le laboratoire et le théâtre de vos renoncements.

Je ne reviendrai ni sur le lamentable dossier de Notre-Dame-des-Landes, ni sur les assauts répétés contre le centre-ville de Nantes, ni sur l'abandon des promesses de l'État concernant l'autoroute A 831. Le candidat du « Moi, je » aura été le président du « C'est pas ma faute ».

Ma question concerne aujourd'hui l'avenir des Chantiers de l'Atlantique. STX France emploie 2 600 salariés, 5 000 sous-traitants. C'est un leader mondial de la construction de grands navires de croisière ou militaires, comme le Mistral, lui aussi victime des reniements présidentiels. Les salariés de ce fleuron industriel naval français, racheté par un constructeur italien lié à un géant chinois de la construction navale, sont aujourd'hui en proie aux doutes.

Monsieur le Premier ministre, comment expliquer qu'une seule offre ait été reçue par le tribunal de Séoul ? Pourquoi aucune proposition alternative n'a été suscitée, ou promue, par l'État français ? Le Gouvernement aurait-il abandonné la construction navale française ? Après Florange, STX ne veut pas être une nouvelle victime de l'absence de politique industrielle de la France.

Vos moyens d'agir étaient pourtant nombreux, avec par exemple le décret Villepin sur la protection des entreprises stratégiques, la mobilisation du Fonds stratégique d'investissement ou encore la création de zones de franchises de charges sociales.

Comment éviter que l'Italien ne revende demain des parts de STX à un tiers, ou qu'il lui impose des transferts de technologies à l'étranger ? À quatre mois de la fin de votre mandat, votre rôle, monsieur le Premier ministre, n'est pas d'être spectateur, mais d'être à la passerelle, à la manœuvre, acteur de la réindustrialisation de la France. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Les Républicains.*)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'État chargé de l'industrie.

M. Christophe Sirugue, secrétaire d'État chargé de l'industrie. Monsieur le député, j'avoue ne pas bien

comprendre le sens de votre question (*Exclamations sur les bancs du groupe Les Républicains*), particulièrement après les rencontres que j'ai pu avoir à Saint-Nazaire avec l'ensemble des élus, y compris ceux appartenant à votre groupe, et avec lesquels nous avons travaillé. Je trouve plutôt fort de café qu'un élu ayant soutenu une opération consistant à amener un opérateur qui avait 66 % des parts dans l'opération vienne nous faire un reproche. Nous travaillons aujourd'hui à construire une offre, après la décision du tribunal de commerce de Séoul – qui ne dépendait bien évidemment pas de nous – d'entrer dans un dialogue exclusif avec le groupe italien Ficantieri.

Nous avons fixé les cinq priorités du Gouvernement. Il s'agit de maintenir le site et l'emploi, bien évidemment, de préserver la filière, notamment les sous-traitants, d'éviter tout transfert du carnet de commande actuel vers d'autres sites, de protéger la propriété industrielle, un point essentiel, et de mettre l'accent sur les enjeux stratégiques, avec la participation éventuelle de DCNS.

Très sincèrement, nous travaillons avec l'ensemble des élus, avec la mairie de Saint-Nazaire, la communauté d'agglomération, la région Pays de la Loire. Votre question ne va pas précisément dans le sens de ce travail constructif. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe socialiste, écologiste et républicain.*)

Données clés

Auteur : [M. Yannick Moreau](#)

Circonscription : Vendée (3^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 4520

Rubrique : Industrie

Ministère interrogé : Industrie, numérique et innovation

Ministère attributaire : Industrie, numérique et innovation

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [11 janvier 2017](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [11 janvier 2017](#)